

## **CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2009**

### **PROCES VERBAL**

L'an deux mil neuf le douze du mois de Février à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le six Février deux mil neuf par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

**Etaient Présents** : M. Jean CLAVERIE, Mme Christine BUORO, Monsieur Jean-Marie BROSSIER, Madame Danielle BERRUYER, Monsieur Jean-Marie BOMIN, Monsieur Jean-Paul DUVAUCHELLE, Madame Françoise LE RU, Madame Marie-Françoise LEVADOU, Monsieur Eric MELEIRO, Monsieur Jean-Paul MERCADIE, Madame Marie-Claude MOGES, Monsieur Lionel PEYROUT, Madame Marie-France TOUJA.

**Absents Excusés** : Monsieur Francis DELORT (pouvoir à Monsieur Jean-Marie BOMIN), Monsieur Francis DURAND (pouvoir à Monsieur Jean CLAVERIE), Monsieur Pierre VIDAL (pouvoir à Monsieur Jean-Marie BROSSIER).

**Absents** : Madame Thérèse DEVILLE, Mademoiselle Marine HAIRON, Monsieur Julien MONTEIL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie-Françoise LEVADOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.**

La première partie de ce conseil s'est déroulée en présence de représentants du CMJ : Marie DAURAT (CE2), Adrien MARTINET (CE2), Victor RIALS (CM2) et Alexandre PEYROUT (3<sup>ème</sup>). Ceux-ci ont indiqué les points sur lesquels ils souhaitaient travailler au sein du CMJ :

- Adrien voudrait qu'il y ait davantage de BD à la bibliothèque
- Victor s'inquiète de la rapidité des voitures passant devant l'École et souhaiterait l'installation de ralentisseurs
- Marie aimerait qu'un square pour les enfants de 3 à 10 ans soit aménagé à proximité du plateau sportif de l'école
- Alexandre souhaiterait que le projet de skate-park porté par le précédent CMJ soit enfin réalisé.
- Lilian, qui n'a pu venir ce soir, propose d'encourager le fleurissement des devant de maison (bord de route, partie visible du jardin) par un concours doté de prix.

Des informations et éléments de réponse leur sont donnés.

L'aide financière apportée par la Mairie à la bibliothèque devrait permettre de mieux satisfaire les demandes des jeunes.

En ce qui concerne la sécurité aux abords de l'École, celle-ci est prise en compte dans le projet d'aménagement du bourg. L'installation d'un square peut être envisagée. Enfin, concernant le skate board, diverses sociétés ont été contactées et ont fourni des devis : France Urba, Sté Kaso, Ose Loisir, Sport Environnement. Il convient maintenant de faire un choix.

Il est noté également que le CMJ apportera son soutien au tournoi de football international organisé par l' USM en fournissant des tees shirts au logo du CMJ. Il pourrait également remettre le trophée.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1- Avant projet définitif pour l'aménagement de la route de Massiot et du parking de l'Église (CAB)**

Le Conseil avait décidé lors de sa précédente séance de réexaminer le contenu de l'étude des travaux prévus dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg ainsi que les estimations des Maîtres d'œuvres (Cabinet SANCHEZ et Cabinet ARTLINE).

C'est donc un avant projet revu tant au niveau des aménagements prévus que des coûts estimatifs qui est proposé pour validation au Conseil Municipal.

Tranche 1 – Travaux d'aménagement du Pas de l'Âne et de sécurisation de l'accès à l'École.

Tranche 2 – Travaux d'aménagement de la route de Massiot (de la fin de la zone « école » à l'impasse St Eugène avec aménagement des sorties St Eugène et Aquitanis par un giratoire franchissable). St

Le plan fourni et présenté en séance fait apparaître un cheminement piétons cyclistes sur la partie ouest de la route (avec fermeture du fossé et végétalisation). Ce cheminement trouverait une continuité vers la partie basse derrière l'École. Le terre plein devant celle-ci est supprimé. L'aménagement du Pas de l'Âne permettra un parking et occasionnellement l'accueil de manifestations.

VRD : avant-projet estimé à 226 968,00 € HT

Paysager : avant-projet estimé à 78 068,10 € HT

**Voté à l'unanimité**

## **2- Local de la Poste : achat et plan de financement**

Il s'agit de l'achat du local nécessaire pour reloger la Poste et l'aménagement de celui-ci hors le mobilier et les éléments de sécurité qui sont pris en charge par l'Administration de la Poste. L'emprunt est contracté auprès de la Caisse d'Épargne qui s'est avérée la mieux placée. Le remboursement de l'emprunt sera couvert par le loyer en cours de négociation estimé autour de 7 000 € par an, le différentiel permettant de couvrir les frais d'entretien extérieur et l'assurance.

Acquisition du local C4 de 65m2

Achat du local : 73 853 € TTC      Frais d'actes (estimés à 6%) : 4 600 €

**Voté à l'unanimité**

Plan de financement/emprunt

Travaux de second œuvre (menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, plâtrerie et faux plafonds, revêtements scellés, plomberie, sanitaires, VMC et clim, électricité, peinture...) montant estimé: 50 000 € TTC

Frais de maîtrise d'œuvre montant estimé: 6 500 € TTC

Coût total : acquisition + travaux + maîtrise d'œuvre estimé arrondi à 135 000 €

Subventions DGE 40 000 € (sur l'achat et les travaux, plafonnés à 100 000 € HT)

Reste à financer : 95 000 € par emprunt

Proposition de prêt Durée : 25 ans Taux fixe à : 4,72% Annuités : 6 553,98 €

**Voté à l'unanimité**

## **3- Quotients familiaux CAF**

Monsieur le Maire propose de réviser comme chaque année les conditions de calcul des tarifs des structures multi accueil, CLSH et accueil périscolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, en fonction des conditions apportées par la CAF :

- le revenu dit « plancher » mensuel pris en compte sera de 573 €
- le revenu dit « plafond » mensuel pris en compte sera de 4 450 €

**Voté à l'unanimité**

## **4- Recettes exceptionnelles**

Dans le cadre de notre garantie décennale le remboursement de notre assureur concernant divers travaux effectués sur le Groupe Scolaire s'élève à 3 992,95 €.

Par ailleurs, suite à des frais de contentieux engagés, GROUPAMA nous attribue un remboursement de frais d'avocat de 1 459,22 €.

Enfin, suite à un accident sur un poteau TELECOM, la SMACL nous rembourse les frais engagés soit 556,64 €.

**Voté à l'unanimité**

## **Questions diverses :**

### **- Motion pour la Défense des Départements ;**

Monsieur le Maire fait état d'une lettre du Président du Conseil Général de la Gironde. Celui-ci évoque ses craintes face à un projet de suppression des Départements et demande aux municipalités d'appuyer son action par le vote d'une motion de soutien.

Le projet de motion présenté par Monsieur le Maire est accepté à l'unanimité après qu'un débat ait souligné le rôle essentiel joué par les Départements notamment dans l'action sociale.

**- Transfert des crèches et compétence Petite Enfance à la C.C.M :**

Les Conseillers Communautaires sont appelés à se prononcer sur le sujet (modification des statuts) lors du prochain conseil du 24 Février.

Du débat qui s'engage il ressort que le transfert est une opération lourde pour laquelle seuls les paramètres techniques sont maîtrisés.

Aucune décision n'est encore prise sur :

- le projet pédagogique,
- les conditions de travail du personnel,
- les modalités d'attribution des places.

Il est convenu que le Maire fera une intervention en conseil communautaire pour faire part de ces réserves et appeler au report de la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures